

## CONVOCATIONS

---

### ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES ET DE PORTEURS DE PARTS

#### ALTAMIR

Société en Commandite par Actions au capital de 219 259 626 €  
Siège social : 1, rue Paul Cézanne – 75008 Paris  
390 965 895 R.C.S. Paris

#### Avis de convocation

Les actionnaires de la société sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le **26 avril 2018 à 10 heures** aux Salons des Arts et Métiers, 9bis Avenue d'Iéna, 75116 Paris, à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017,
2. Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2017,
3. Affectation du résultat de l'exercice et fixation du dividende,
4. Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés - Constat de l'absence de convention nouvelle,
5. Renouvellement du cabinet COREVISE, aux fonctions de Commissaire aux comptes titulaire,
6. Non renouvellement et non remplacement du cabinet FIDINTER aux fonctions de Commissaire aux comptes suppléant,
7. Renouvellement de Madame Sophie ETCHANDY-STABILE, en qualité de membre du Conseil de Surveillance,
8. Renouvellement de Monsieur Jean-Hugues LOYEZ, en qualité de membre du Conseil de Surveillance,
9. Nomination de Monsieur Jean ESTIN, en remplacement de Monsieur Jean BESSON, en qualité de membre du Conseil de Surveillance,
10. Avis sur les éléments de rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017 à Monsieur Maurice Tchenio, Président Directeur Général de la Société Altamir Gérance, gérant,
11. Avis sur les éléments de rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017 à Monsieur Jean-Hugues Loyez, Président du Conseil de surveillance de la Société,
12. Autorisation à donner au Gérant à l'effet de faire racheter par la société ses propres actions dans le cadre du dispositif de l'article L. 225-209 du Code de commerce, durée de l'autorisation, finalités, modalités, plafond,
13. Pouvoirs pour les formalités.

Dans le texte de la troisième résolution de l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 avril 2018 publiée dans l'avis préalable paru au *Bulletin des Annonces légales obligatoires* (BALO) N° 35 du 21 mars 2018 : Il convient de lire dans le tableau de rappel des dividendes des trois derniers exercices en titre des deuxième et troisième colonnes "revenus non éligibles à la réfaction" et en titre de la dernière colonne "revenus éligibles à la réfaction"

---

L'assemblée se compose de tous les actionnaires quel que soit le nombre d'actions qu'ils possèdent.

Seuls pourront participer à l'Assemblée Générale, les actionnaires justifiant de l'inscription en compte des titres à leur nom ou à celui de l'intermédiaire inscrit pour leur compte au deuxième jour ouvré précédant l'assemblée, soit le **24 avril 2018** à zéro heure, heure de Paris :

- soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société,
- soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Pour les actionnaires au nominatif, l'inscription en compte selon les modalités susvisées est suffisante pour leur permettre de participer à l'Assemblée.

Pour les actionnaires au porteur, l'inscription des titres dans les comptes de titres au porteur est constatée par une attestation de participation délivrée par le teneur de compte. Pour pouvoir participer à l'assemblée, cette attestation de participation doit être transmise par le teneur de compte à la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE, Service Assemblées Générales, SGSS/SBO/CIS/ISS/GMS, CS 30812, 44308 Nantes Cedex 3 en vue d'obtenir une carte d'admission ou présentée le jour de l'assemblée par l'actionnaire qui n'a pas reçu sa carte d'admission.

A défaut d'assister personnellement à l'assemblée, les actionnaires peuvent choisir entre l'une des trois formules suivantes :

- a) Donner une procuration à la personne de leur choix dans les conditions de l'article L. 225-106 du Code de commerce ;
- b) Adresser une procuration à la société sans indication de mandat ;
- c) Voter par correspondance.

Le formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration sera mis en ligne sur le site de la société ([www.altamir.fr](http://www.altamir.fr)).

Les actionnaires au porteur peuvent, demander par écrit à leur teneur de compte de leur adresser ledit formulaire. Il sera fait droit aux demandes reçues au plus tard six jours avant la date de l'assemblée.

Ce formulaire devra être renvoyé, accompagné pour les actionnaires au porteur de leur attestation d'inscription en compte. Le formulaire de vote par correspondance devra être reçu par les services de la Société Générale au plus tard le **23 avril 2018**.

Lorsque l'actionnaire désigne un mandataire, il peut notifier cette désignation en renvoyant le formulaire signé et numérisé par voie électronique, accompagné de la photocopie recto verso de sa carte d'identité et le cas échéant de son attestation d'inscription en compte, à l'adresse suivante : [investors@altamir.fr](mailto:investors@altamir.fr). La procuration ainsi donnée est révocable dans les mêmes formes.

Les actionnaires ayant demandé l'inscription de points ou de projets de résolution à l'ordre du jour devront transmettre à la Société une nouvelle attestation justifiant de l'inscription des titres dans les mêmes comptes, au deuxième jour ouvré précédent l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris.

Les documents préparatoires à l'Assemblée énoncés par l'article R. 225-73-1 du Code de commerce sont mis en ligne sur le site internet de la société ([www.altamir.fr](http://www.altamir.fr)).

Il est précisé que le texte intégral des documents destinés à être présentés à l'assemblée conformément notamment aux articles L. 225-115 et R. 225-83 du Code de commerce sont mis à disposition au siège social.

Jusqu'au quatrième jour ouvré précédant la date de l'assemblée générale, soit le **20 avril 2018**, tout actionnaire peut adresser à la Gérance de la société des questions écrites, conformément aux dispositions de l'article R. 225-84 du Code de commerce. Ces questions écrites doivent être envoyées, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée au siège social ou par voie de télécommunication électronique à l'adresse suivante : [investors@altamir.fr](mailto:investors@altamir.fr). Elles doivent être accompagnées d'une attestation d'inscription en compte.

*La Gérance*

**1801008**